

La Gazette de Joliette

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET D'ANNONCES.

Vol. 6.

JOLIETTE, PROVINCE DE QUEBEC — 1er AVRIL 1870.

No. 93

La Gazette de Joliette.
Journal Politique et Commercial.
IMPRIMERIE ET PUBLIE PAR
A. FONTAINE.
Rue Notre-Dame, — JOLIETTE.

Publié deux fois par semaine,
Lundi et Jeudi.

PRIX DE L'ABONNEMENT
DEUX PIASTRES PAR AN,
payablement payable d'avance.

CONDITIONS D'ANNONCES.
Dix lignes et au-dessous. Première insertion 50 cts.
cinq, pour chaque insertion subséquente.
Au delà de dix lignes 8 cts., par ligne pour la
première insertion et 2 cts., par ligne pour cha-
que insertion subséquente.
On traite de gré à gré pour les Annonces qui
font être publiées trois mois et au delà.
Les abonnements ne seront pas pour moins de
trois mois.
Il faudra donner au moins un mois d'avance pour
continuer son abonnement.
Toutes lettres, communications, etc., devront
être adressées franches de port à A. Fontaine.

A. FONTAINE,
AVOCAT.
RUE NOTRE-DAME,
JOLIETTE.

J. U. RICHARD,
AVOCAT,
BUREAU ET RÉSIDENCE :
PLACE BOURGET
JOLIETTE

M. Richard suivra les Circuits de l'Assomption,
Montcalm & Bouchard.

OLIVIER & BABY.
AVOCATS
Cours de Rues St. Viateur et Ste. Marie
JOLIETTE.

M. Baby suivra les Circuits de Montcalm et
l'Assomption.
Joliette 1 Avril, 1866.

**Traité Élémentaire de Matière
Médicale.**

Sont près de le réclamer au commencement
du mois prochain, à l'Asile de la Providence, en
envoyant leur souscription, ceux qui ne l'ont
pas déjà acquittée. Inutile d'ajouter que la
Maison ne pourra pas se charger des frais de
poste. Les Messieurs Prêtres souscripteurs dans
l'Archidiocèse de Québec, devront se le pro-
curer en s'adressant à Monsieur Bolduc, à l'Ar-
chevêché, et ceux du Diocèse de Montréal pour-
ront s'adresser au Révérend Monsieur Dufresne,
de l'Évêché. Quant aux Messieurs Scribes
souscripteurs de Québec, ils pourront se le pro-
curer chez Monsieur Crémazie, libraire du
lieu.
Le prix du volume pour les non-souscripteurs
sera de \$5.00.

**MACHINES A COUDRE
DE
WANZER--HAMILTON.**

PREMIER PRIX--EXPOSITION DE 1870

M. E. Asselin, marchand de Joliette, est
gent pour la vente de ces machines à coudre
qui sont les plus recommandées et les plus com-
modées pour les familles. Les Prix sont très
modérés.

—CONDITIONS FACILES:—
Les Machines à Coudre de Wanzer sont
garanties pour un an.
Joliette, 27 Octobre 1870. 1—

**JOSEPH MARTEL
AVOCAT.
A
JOLIETTE.**
RÉSIDENCE: RUE ST. PIERRE.
BUREAU: RUE ST. VIATEUR.

M. Martel suivra aussi spécialement les Cours
de l'Assomption où il tiendra un Bureau chez
ELIE LEMIRE MARSOLAIS, Ecr., N. P.

L'ASSOMPTION.
Joliette, 25 Nov. 1870.

DR. F. X. COTE
RUE ST. PAUL
JOLIETTE.

Visible à toute heure.
Joliette, 11 Avril, 1866.

LEON GEOFFROY
HUISSIER
de la Cour Supérieure.
Joliette, 14 Octobre 1869.

NARCISSE MARTEL
HUISSIER
de la Cour Supérieure
Joliette, 11 Avril 1866.

J. O. DUFRESNE,
MARCHAND TAILLEUR.
Informez vos amis et le public en général qu'il
vient de s'ouvrir un MAGASIN de la rue
ST. CHARLES BARRONNE,
dans la nouvelle bâtisse de JOS. PH. COUTU.

EN FACE DU MARCHE,
où il tiendra un assortiment varié
de MARCHANDISES SECHES, consistant
principalement en
Draps, tussors, vestes, etc., etc., Hardes faites
pantalons, habits, robes, par-dessus,
—Aussi—
une grande variété d'étoffes à robes, intrins, co-
bourg, coton jaune, shirting, winceps
qu'il vendra à

BAS-PRIX.
J. O. D. attire aussi l'attention du
public sur son assortiment général de
Epiceries & Provision de toutes sortes
Note.—M. Dufresne taille toutes les
étoffes, pour habits d'hommes, achetées à
son établissement sans charge extra.
—Toute commande exécutée prompte-
ment et avec le plus grand soin.

**HOTEL
JACQUES-CARTIER.**

JOSEPH GOULET
Vient d'ouvrir un HOTEL sous ce nom, au
coin des rues
MANSEAU & PLACE BOURGET,

[En face de Eusèbe Asselin, marchand.]
JOLIETTE.

La maison de M. JOSEPH GOULET offre
tout le confort désirable, et les voyageurs y
trouveront toujours une table bien servie et des
liqueurs de premier choix.
Les gens de la campagne y trouveront des
chaises et des remises convenables pour leurs
chevaux et voitures.
M. Joseph Goulet tiendra constamment des
chevaux et voitures à la demande des voyageurs.
Joliette, 10 Mai 1871.

Feuilleton.

LA
COMTESSE MARIE.
DEUXIÈME SÉRIE
PAULA.
(Suite.)

—Bravo !.....
Le premier étudiant s'approcha de
maître Pierre, et lui lançant irrespec-
tueusement une bouffée de fumée, à la
figure :

—Ne transférez-vous jamais, lui-
dit-il, la sequane au dilucule et ne
décomptez vous point dans les qualriviés
et comptez de votre indige les quovivés
Lutée ?

Et se tournant vers le garçon bras-
seur :

—Et vous, continua-t-il, ne fites
vous jamais qu'un Anglais qui ar-
guait par signes en mettant les deux
moitres doigts à chacun côté de votre
bouche et les deux pouces baissant les
paupières des yeux bien profondément
faisant assés laite grimace, ce que sem-
blait à sa gorge ?

Ne maître Pierre, ni Fritz ne com-
prenant un seul mot aux discours de
l'étudiant ; mais le jeune brasseur ne
s'en aperçut pas moins qu'on se raillait
d'eux.

—Eh ! messieurs, dit-il, laissez-
nous tranquilles et continuez de fumer
comme de mauvaises cheminées ! Qui
diable songe à se mêler à votre socié-
té !

—D'abord, s'écria un autre étu-
diant, il n'y a plus de messieurs ici !
il n'y a que des citoyens !... Seriez-
vous des aristocrates déguisés !

—Non, citoyens ! — fit humblement la
voix de basse-taille de maître Pier-
re.

Les rires redoublèrent.
—Pardieu, citoyen, — cria un autre
fumeur, — on voit bien à tes vêtements
et à ton maintien que tu es plutôt un
portefaix qu'un ex-comte !

—Fritz sentait un flot de colère mon-
ter à sa gorge.
—Si vous nous ennuyez longtemps, —
dit-il, — ça va se pater !...
—Panurge nous menace !...
—D'abord je ne m'appelle pas Panur-
ge ! Et que celui qui veut savoir mon
nom vienne au près de moi je le lui di-
rai à l'oreille.

Un des étudiants s'approcha du gar-
çon brasseur.

—Voyons ! dis moi donc un peu ce
nom triomphant !...
Fritz lui allongea le plus beau soufflet
qui put retentir sur une joue d'homme,
mais l'étudiant baissa la tête et Fritz
ne souffleta que la bouteille, la-
quelle roula sur le plancher.

L'hilarité monta à son paroxysme ; la
fureur de Fritz aussi. Il se rua sur un
des fumeurs et lui cassa sa pipe entre
les dents.

Tous les étudiants se levèrent d'un
bond et tombèrent sur le brasseur. Pier-
re ne remua pas.

—Eh ! — s'écria Fritz, — est-ce que
vous me laisserez assassiner par ces ivro-
gnes, papa ?

—Hum !..... — fit le géant, — je
ne voulais plus me battre mais puisqu'il
le faut, allons-y gaiement !

Il se leva lentement, ouvrit la fenêtre
qui donnait sur la place de la Cathédra-
le, puis, saisissant un des plus acharnés
luteurs par le collet de son habit, il le
posa sans lui faire de mal sur le pavé
au-dessous de la fenêtre.

En quelques minutes la salle était
débarassée de cette façon à la grande
jubilation du restaurateur qui craignait
moins encore le tapage que le bris de
ses glaces et de ses tables.

—Saperlotte ! — dit-il tout émerveillé.
—Un homme comme toi, citoyen se-
rait bien utile dans un établissement
comme le mien.

—Oh ! ce n'est rien, — fit maître Pier-
re, — ces jeunes gens, comme cela, ce
n'est pas lourd ; c'est usé par toutes
sortes d'exces. Si c'étaient des Hongrois
comme j'en ai vus dans le temps, c'est
plus pesant. Eh bien ! on les balança
tout de même ! Mais voilà que ces di-
ables font le siège de la fenêtre !...
En effet les étudiants renforcés par
quelques-uns de leurs camarades dressés
saint des bois contre la croisée, et
moitié riant, moitié hurlant tentaient de
l'escalader.

Maître Pierre se pencha sur la pla-
ce.

En ce moment un cavalier simple-
ment vêtu traversait la place de la Ca-
thédrale ; à la vue des jeunes gens il
se retourna nonchalamment puis il mit
son cheval au trot.

Maître Pierre avait aperçu le cheva-
lier : il poussa un grand cri, jeta une
pièce d'argent au restaurateur, et s'adres-
sant à Fritz :

—Suis-moi, — lui dit-il d'une voix
de tonnerre.

Il sauta par la fenêtre. Frits l'imita.
Les étudiants se resserrèrent pour
barrer le passage à leurs deux adver-
saires, mais maître Pierre rompit cette
barrière humaine comme il aurait brisé
un roseau.

—Ecartez-vous, marauds ! — s'écria-
t-il.

Et ses deux poings fermés firent au
milieu des assés géants le pourtour
large troué par laquelle épouvantés un
compagnons passèrent.

XIV

LE FILS DE PAULA.

Ils coururent ainsi, Pierre devant,
Fritz derrière, jusqu'au pont de l'Écu,
sans que Pierre eut revu le cavalier,
sans que Fritz eût pour quoi son com-
pagnon, habituellement si calme, s'a-
bandonna à ce vertige de vélocité.

—Fritz tout essoufflé s'arrêta.
—Tudieu ! — s'écria-t-il, — est-ce que
vous allez vous noyer, papa ? Je ne peux
plus vous suivre !

Maître Pierre s'arrêta à son tour.
—C'est juste, — dit-il en reprenant
son flegme accoutumé. — Je l'ai perdu
de vue ! c'est malheureux ! Mais puis-
qu'il est à Strasbourg je le retrouverai !

—Qui ? qui ?
—Lui, pardieu !.....
—Qui, lui ?

—Heor, mille diable !..... Celui
qui m'a si bien accommodé à Ve-
soul.

—Ah ! vous êtes sûr que c'est lui ?
—J'en suis sûr. J'ai vu ses yeux
et personne n'a des yeux comme lui.
Je le reconnais dans la nuit. — Mais
cela ne vous intéresse pas ! Où désirez-
vous que nous retournions ?

—Où nous étions, si vous voulez !
nous nous sommes enfui comme des
gens qui ont peur. Il faut nous en-
cacher d'étudiants qu'ils ne nous en-
imposent pas avec leurs grands airs et
leur baragotinage plus ou moins sa-
vant !

—Si vous m'en croyez, Fritz, nous
n'irons pas là. Il est inutile de se faire
remarque, puis on risque d'être mis en
prison, et je vous l'avoue, rien ne me se-
rait plus pénible que d'être emprisonné
en ce moment. J'ai d'importantes choses
à faire.

—Je suis à votre disposition.
Comme ils parlaient, une main se posa
sur l'épaule de maître Pierre :

—Hé ! — fit une voix derrière les
deux promeneurs, — il me semble que je
vous connais mon ami.

Maître Pierre se retourna.
Un jeune homme pâle, dont la lèvre
supérieure était convertie par une fine
moustache noire, se tenait debout de-
vant lui, maître Pierre chercha dans ses
souvenirs.

—Le fils de Paula, — s'écria-t-il, —
avec une sorte d'effroi.

—Moi-même, maître Lorchet !
—Chût !... — fit l'ex-galérien.

Et il désignait discrètement le gar-
çon brasseur qui par délicatesse s'était
écarté et s'amusa à lire les enseignes.

—Appellez-moi maître Pierre, — dit-il
tout bas.

—Et vous, appelez-moi Orsini ; mais
j'ai bien des choses à vous dire ; venez
avec moi à l'hôtel de l'Écu.

—L'hôtel de l'Écu, — fit Lorchet, —
c'est tout près de la brasserie où je suis
employé.

—Quoi ! vous avez renoncé à vos
spéculations ; comment les appelez-vous
désormais ?

—Des dons involontaires, je crois ?
—C'est cela !
—Oui, j'y ai renoncé totalement.

—Diable ! est-ce qu'en devenant
vieux vous seriez devenu honnête ?
—A peu près.

—Bah ! c'est une ficelle usée. Qu'un
métier lucratif pour un autre, et qu'il
commence à votre âge le rude appren-
tissage de la vertu, c'est bien extraordi-
naire, et je ne le comprends pas.

—Ah ! monsieur ! croyez-vous que je
sois devenu honnête pour le plaisir de
l'être ? Non ! vous vous trompez, si
vous croyez. J'ai été fort mal élevé.

Je ne comprends absolument rien aux
notions du juste et de l'injuste. Je mar-
che à la mort par le sentier qui me plaît.

Longtemps j'ai cru qu'on était heureux
en prenant ses aises où on les trouvait.

J'aimais les femmes, le bon vin, la bonne
chère, je voyais pour satisfaction ce triple
besoin. Aujourd'hui, j'ai changé de
point de vue et voilà tout. Au bout
d'une existence comme celle que je men-
mais, je n'entrevois pour toute pers-
pective que la silhouette assez peu
agréable de la potence ou tout au
moins de cette rouge machine qui coupe
la tête à des gens qui valent mieux que
moi. Or, potence ou guillotine c'est un
dénouement que je ne veux pas mettre
à la fin du cinquième acte de ma vie.

La corde pourrait casser ; le couperet
pourrait s'ébrécher ; mais ces deux
choses ne sont que des exceptions, qui
sont si ces exceptions ne se manifesta-
raient en ma faveur ? Dans le doute je
m'abstiens et je me déguise en honnête
homme pour que la justice qui ne voit
pas extrêmement clair, me prenne pour
un autre dans ce grand bal masqué
qu'on appelle le monde.

Du reste pour le monde je ne m'en
trouve pas plus mal. Le travail m'en-
trentient en bonne santé. Je ne m'en-
nuie plus. Si je bois moins je ne m'en-
porte pas plus mal : par cette sobriété
rationnelle, mon esprit acquiert une
pénétration, une lucidité que je ne soup-
çonnais pas. Puis j'ai un plaisir ineffa-
ble à passer tête levée devant les ser-
gents, à dormir sans crainte de me ré-
veiller enchaîné, à me promener sans
avoir toujours autour de moi la figure
de ceux que j'ai dépouillés ou rossés !

Somme toute, j'ai voulu comparer. J'ai
ma vie passée en présence de ma vie
actuelle, et bien qu'on soit toujours plus
disposé à regretter le passé qu'à se con-
tenter du présent, je pense aujourd'hui
le contraire. Et ce n'est pas un peu
que je remplis, à la façon des brigands
convertis par l'apparition d'un saint
quelconque. Mon honnêteté n'est pas
faite de momeries, de rêves révolution-
naires ; je ne veux prêcher les autres ni
par la parole, ni par l'exemple, cela n'est
ni fait dans la nature humaine. De
quel droit me poserais-je en apôtre ? On
me dirait avec raison : Pleure tes pro-
pres fautes et laisse-nous le temps de
réfléchir aux nôtres ! Non ! j'ai l'hon-
nêteté pour moi, pour ma conscience,
pour ma satisfaction personnelle ; aussi
je n'estime pas plus les gens probes que
je ne donne ma malédiction aux mau-
vais gens. Vous me direz que c'est
une conversion originale ; peu m'im-
porte ! Je suis sûr que j'ai fait, car je ne
suis pas un fou, je sais ce qui me reste à
faire, car je ne suis pas un imbécile !...

—Tudieu, — fit Orsini qui n'avait pas
cru devoir interrompre cette longue pro-
fession de foi ; — je crois que j'aurai bien
de la peine à vous déterminer à repren-
dre de nouveau votre ancienne existence
d'aventures !

—Ce n'est pas si difficile que vous
le croyez, pourvu que ces aventures
soient dans le genre que j'exploite en ce
moment.

—Vous voulez dire le genre honnê-
te ?

—Oui ! Il ne me conviendrait plus de
retourner en Hongrie, par exemple.
J'en suis sorti d'une façon qui ne me
fait pas honneur, mais si je retrouve ce
diable de Christophe, je lui jouerai un
tour de ma façon.

—Christophe est mort.
—Et votre mère ?
—Morte aussi !.....

—Bon !... pensa Lorchet, — de cette
race de vipères, il ne reste plus que le
serpenteau ; mais si j'en juge par sa
physionomie, il doit avoir réalisé toutes
les espérances.....

Pendant ce dialogue, les deux inter-
locuteurs marchaient toujours. Ils se
dirigeaient du côté du pont de Kelb.
Fritz le suivait à distance.

—C'est bien — dit Orsini, — rejoignez
votre compagnon ! Je vais me rendre à
l'hôtel par un autre chemin. Je craignais
qu'on ne me surveille.

—Toujours dans les intrigues ! — dit
le géant en haussant les épaules.

—Plus que jamais, mon cher ! Allez !
je vous attends.

Le chevalier s'éloigna d'un pas rap-
pide, tandis que Lorchet reprenait le
bras de son compagnon.

—Tenez, — dit-il, — voilà notre route
toute trouvée. Ce jeune homme vient
de l'Écu ; allons à dîner avec lui à l'hôtel
de l'Écu ; j'allons de ce côté. Je vous re-
trouverai ce soir.

(Voir la suite à la quatrième page.)

LA GAZETTE DE JOLIETTE.

JOLIETTE, 1er AVRIL 1872.

Le Conseil de Ville s'est réuni mercredi dernier. Après les affaires de routine, M. Chs. LeBlanc proposa secondé par M. E. Thériault, que les demandes de licences présentées au Conseil, fussent référées à un comité général; ce qui fut agréé.

Depuis quelques semaines, la question de l'octroi des licences a primé toutes les autres. Il y a des personnes qui voudraient que tous les certificats fussent ratifiés, d'autres, que le nombre en fut limité. Que devra alors faire le Conseil, qui peut ratifier ou rejeter.

Depuis six ans, le nombre d'auberges a augmenté graduellement. De cinq on est venu à dix, cette année, onze demandes sont présentées et la douzième ne peut manquer de venir, dit-on. Tous les certificats sont signés par au moins trente personnes qui affirment que l'impréteur est sobre, honnête et qualifié sous tous rapports, pour tenir une maison d'entrelien public.

Mais quelques-uns prétendent que douze hôtels seraient un nombre trop élevé, qu'ailleurs il en est parmi ceux qui demandent des licences qui ne sont ni sobres, ni honnêtes, ni qualifiés; que les règlements de la Corporation de la ville ne sont pas observés, et l'on n'a pas dans la plupart des auberges, le nombre de chambres, de lits et de places d'écoures exigées.

Le Conseil, dans ce cas, doit-il instituer une enquête et s'assurer par lui-même des faits que l'on reproche? Nous ne croyons pas qu'il le fera.

Mais pourquoi ceux qui voudraient ne voir que dix auberges à Joliette, ne présenteraient-ils pas des requêtes en opposition aux signataires des certificats dont la ratification est demandée?

Non, nous sommes convaincu que le conseil des jeunes marchera sur les traces de ceux qui les ont précédés, qu'ils accorderont les licences demandées, et qu'ils se feront un devoir de faire observer les sages règlements qui existent depuis quatre ans. Si chacun veut y mettre la main, le désordre n'acquerra pas le droit de bourgeoisie dans nos murs. Joliette sera toujours cette petite ville propre et coquette que tous les étrangers admirent à cause de l'ordre et de la tranquillité qui ne cessent d'y régner.

Cette année, grâce à une loi provinciale de 1871, le Conseil-de-Ville peut exiger \$20 sur chaque certificat ratifié pour licences; avec la taxe déjà existante de \$35, cela fait \$55 dont la ville bénéficiera et qui lui permettra d'établir une police vigilante et sûre, qui sera toujours en état de prévenir les désordres. Nous le répétons, avec les \$310, qui seront payés cette année en sus des \$350 qui ont été payés à la Corporation, l'année dernière, la ville pourra se protéger, et elle se protégera par une garde civique, qui mettra les citoyens paisibles à l'abri des polissonneries qui se commettent parfois.

Depuis longtemps quelques personnes ont eu à se plaindre de mauvais tours commis par quelques gamins. C'est pour ceux-ci qu'une bonne garde sera organisée. Et si l'ivrognerie veut lever la tête, cette police sera chargée de conduire au violon ceux qui auront trop envie de danser.

A propos de l'octroi des licences on nous assure que quelques hôteliers de cette ville et de quelques campagnes environnantes ne sont pas licenciés et qu'ils vendent ouvertement de la biisson d'une manière illégale. Nous disons ceci sous toutes réserves. Car nous ne croyons pas que l'on exerce de notre zèle l'inspecteur aurait pu se fermer sur, ou ne pas remarquer une telle infraction à la loi. Bientôt, nous l'espérons, la liste des licences octroyées sera publiée, et elle sera la justification de la vigilance et du zèle de M. Delisle.

HENRI V

Le correspondant du Times envoie d'Anvers à ce journal des détails sur une entrevue qu'il a eue avec le comte de Chambord.

Nous fûmes introduits, dit-il, et nous fûmes placés en face à cheval, faisant face à la porte d'une petite pièce qui sert d'antichambre aux appartements du prince. On eut la bonté de me placer à l'extrême droite, de façon que je pusse voir la réception, le prince commençant par la gauche et devant finir par moi.

Quand nous fûmes ainsi placés, le comte de Blacas nous dit qu'il allait prévenir Monseigneur et nous pria d'attendre un moment. Pendant cet intervalle, j'examinai les compagnons que le hasard m'avait donnés. Il y avait des gentlemen à barbe grise, quelques jeunes gens en uniforme, deux prêtres, et près de moi un gentleman à cheveux noirs, retroussant sa moustache en militaire, boutoné jusqu'au cou, et plusieurs dames.

Je fus frappé de l'état d'agitation intérieure de tous ceux qui étaient présents. Les jeunes gens se tenaient

comme s'ils avaient été sous les armes les vieillards s'essuyaient le front d'une façon nerveuse; les prêtres avaient les mains jointes; le gentleman, mon voisin, composait sa figure insuffisante et se tenait dans l'attitude d'un soldat français à qui l'on vient de commander: "Attention!" Les dames étaient pâles et visiblement émuës.

A ce moment la porte s'ouvrit et le comte de Blacas parut, précédant le comte de Chambord. Après les solennelles cérémonies dont je viens de rendre compte, j'avoue que ma première impression fut défavorable. Le comte de Chambord est petit plutôt que grand, ou au moins à peine de taille moyenne. Il a les épaules carrées; il est gros, et en marchant il traîne la jambe droite, portant le bout du pied en dehors. Il a la figure ovale, le crâne chauve, le front haut et proéminent, les cheveux rares de couleurs châtain, tombant droit sur un gros cou; sa barbe blonde, coupée légèrement en pointe, est quelque peu grise. Sa bouche a une expression de bonté, sa voix est sonore et sympathique, et son attitude ordinaire, lorsqu'il parle, est de tenir le corps légèrement incliné à droite, et les mains derrière le dos.

Il parcourut la ligne des personnes rangées autour de la chambre, et quoique je sache bien que ces exercices techniques sont en partie l'occupation élémentaire des souverains, je fus surpris par les questions et les réponses qu'il adressa à ses serviteurs.

"Vous étiez à Patay?" dit-il à un jeune homme. Oh! combien j'ai espéré que le sang précieux qui y a été versé aurait suffi pour apaiser la colère divine!"

"Vous avez donné un noble exemple à votre compagnie, dit-il à un autre; continuez de servir la France avant tout."

Il répliqua à un troisième, qui avait exprimé l'espoir de le voir bientôt en France: "Oui, oui, le délai est très long, et cependant il est temps que la Providence rétablisse là-bas le bon ordre."

"Pie IX nous donne un magnifique exemple de patience et de résignation," furent ses paroles à un des prêtres; "malheureusement, ajouta-t-il, nous n'avons ni ses vertus pour nous engager à attendre avec patience, ni son âge pour nous résigner."

Arrivant à l'une des dames présentes: "Je suis confus en pensant au voyage que vous avez entrepris."

"Votre département a été envahi, dit encore le comte à un vieux gentilhomme. J'ai beaucoup pensé à ce que vous avez dû souffrir. La guerre est toujours plus tolérable dans ses commencements, les soldats gardant une meilleure discipline; nous ne savons jamais comment une armée victorieuse se conduira à la fin. Ceux qui partent soldats reviennent voleurs. La guerre est l'un des plus grands châtimens du monde."

Le comte s'approcha alors de mon voisin, le monsieur à l'habit boutoné. J'écouai avec grande curiosité, désirant savoir quel était ce personnage. Celui-ci, se redressant: "Monseigneur, j'ai déjà eu l'honneur de vous voir.—En vérité, c'est particulier, je ne me souviens pas... Ce n'est pas étonnant, Monseigneur." Le prince sourit, et le gentilhomme de service ayant répété le nom de mon voisin: "Ah! oui, dit-il, vous avez servi en Espagne?—Oui, Monseigneur, mes opinions légitimistes m'ont porté à quitter le service de la France, et j'ai servi avec le brigadier Salatier, sous les ordres de Zumalacarre-gui."

"Zumalacarre-gui, reprit le prince après un moment de réflexion, doit avoir été très populaire dans son pays, les provinces basques, et sa mort a été une perte irréparable pour le parti." Mon voisin, se redressant de toute sa hauteur: "J'ai eu l'honneur de recevoir l'accolade de Zumalacarre-gui devant toute l'armée."

Le prince se tourna alors vers moi, et dit: "L'Angleterre a affirmé sa foi monarchique et religieuse, pendant la maladie du prince de Galles, d'une manière touchante. La famille royale est très heureuse d'être appelée à gouverner un peuple qui sait prier." Puis après un moment de réflexion: "On m'a dit que vous désiriez avoir une entrevue particulière. Bien que j'aie beaucoup à faire, j'aurai grand plaisir à vous recevoir aussitôt que je le pourrai."

Je remerciai, et le prince regagna son appartement quand, sous la fenêtre, les cris de "Vive la République! Vive la liberté! Vive Chambord! Vive le roi!" se firent entendre. "Vous voyez, dit-il en se retournant vers moi, c'est une foule fort inoffensive, elle a des oris pour tous les goûts."

INFORMATIONS.

Le premier d'avril, un bureau de poste sera ouvert au Pont de l'Île, qui sera désigné à l'avenir sous le nom de Charlemagne. Le service sera fait tous les jours par la malte de Montréal à Berthier. Ce poste a acquis beaucoup

de développements depuis qu'une compagnie d'Américains, qui fait le commerce de bois, y a construit un moulin à soie à vapeur, et en a fait le siège principal de ses opérations.

Il était rumored, à Ottawa, que lord Lisgar, gouverneur général de la Puissance, laisserait le Canada pour n'y plus revenir, dans le cours de l'été prochain.

Les messieurs, dont les noms suivent, viennent de subir des examens oraux et écrits devant la Faculté Médicale de Bishop Collège, de cette ville, André Latour, Lachine; Wolfred D. E. Wilson, Montréal; Isaac Fontaine, St. Hyacinthe; William McDonald, Montréal; Efram A. Duclou, Montréal; Henry S. Cunningham, Ste. Catherine; Ont. Richard Morris Webber, Richmond, Q.; Jeremiah Enens, Montréal; Godfrey Dubu, Chambly; Valmore St. Germain, St. Hyacinthe; Rodolphe Sicotte, St. Hyacinthe.—N. M.

Nouvelles et Faits Divers

—On a besoin, à l'atelier de "La Gazette," d'un jeune homme comme typographe et imprimeur.

—Le Mercredi des Cendres, le jour de l'Annonciation (25 Mars) le Vendredi-Saint et le Lundi de Pâques (aujourd'hui 1er Avril) sont des jours de fête légale. Ce matin donc, tous les bureaux publics sont fermés comme le dimanche.

—Il a commencé de neiger hier, à neuf heures, et une neige épaisse, poussée par un grand vent de Nord-Est, est tombée jusqu'à ce matin. Il n'en est pas tombé moins de dix pouces d'épaisseur. C'est la plus grosse bordée de la saison.

—La messe de Pâques a été exécutée par un chœur composé de Messieurs et de Demoiselles, sous l'habile direction de notre organiste M. Chs. Gaspard Beaudoin. Les choristes se sont tous très-bien acquittés de leur partie et méritent des félicitations.

—Il y avait affluence de vendeurs et d'acheteurs, samedi, sur le marché de cette ville. Les étaux des bouchers étaient remplis des viandes les plus délicates et que l'on aurait dit exposées tout exprès pour mettre le comble à la mortification des gourmets.

Nous avons surtout remarqué ceux de MM. McGown et Charland qui n'avaient pas dédaigné de mettre quelques petits pavillons sur leurs beaux roasts-beefs, quartiers de veau, etc.

—Chose rare! mais à la louange de nos hôteliers et des habitants qui sont venus à la ville samedi, nous n'avons remarqué aucune ivrognerie ni aucun des désordres qui ont souvent lieu le Samedi-Saint. La rigueur de la saison a sans doute fait oublier aux buveurs le retour de l'atletuia.

BIGAMIE.—Il y a quelques semaines, un individu se nommant André Parent, établissait ses pénates à Windsor-Mills, en ce District. Il s'est bientôt d'une jeune fille nommée Catherine Maltz, d'origine Irlandaise, croyons-nous. Le mariage fut proposé; mais le bruit se répandit bientôt dans le village que le futur époux était marié, ayant femme et enfants, à l'Île Verte. La jeune fille demanda des preuves de sa liberté. Il produisit alors un télégramme du Révd. P. C. A. Winter, curé de Rimouski; à l'effet qu'il était libre, le 15 Novembre 1864, lorsqu'il partit de Rimouski, sur ce, et autres preuves qu'il dut produire, le 15 Février dernier, il fut marié à Catherine Maltz. A la fin de Février, ceux qui avaient fait courir des bruits sur son compte, ayant persisté dans leurs dires, son beau-père se décida à porter plainte contre lui et à le faire arrêter pour bigamie. Il fut en conséquence traduit devant M. Frye, J. P. à Windsor-Mills, devant qui deux témoins prétendant l'avoir connu auparavant, ainsi que Catherine Maltz, furent entendus. En attendant d'autres renseignements sur son compte, M. Frye envoya l'accusé à la Prison de cette ville, où il fut écroué dans les premiers jours de mars courant. Jeudi de la semaine dernière, l'accusé comparut devant M. le Magistrat de District Rioux, qui avait dans l'intervalle obtenu des renseignements sur son compte, entr'autres un certificat du mariage de l'accusé avec Octavie Charette, le 23 Février 1857, et une lettre du curé de l'Île-Verte expliquant qu'Octavie Charette, épouse de l'accusé, y est vivante et mère de cinq enfants. Mais ce certificat désignait l'accusé sous le nom de David Yockel. Restait donc à savoir s'il était bien la personne désignée, chose qu'il n'a d'abord avec persistance, ajoutant qu'il ne connaissait point David Yockel, ni les deux témoins qui avaient déposé contre lui, à Windsor. Cependant sous ces circonstances, et avec ces fortes présomptions, M. Rioux eut devoir renvoyer l'accusé en prison

en attendant son procès. Le lendemain, vendredi dernier, il comparut de nouveau devant le Magistrat et demanda un procès sommaire. Après lecture de l'accusation, il s'avoua coupable, et reconnut qu'il était l'époux d'Octavie Charette, qu'il dit avoir quittée l'été dernier. Il expliqua aussi que son nom véritable est Pierre Parent, mais qu'il portait aussi celui d'André, et qu'il avait été confirmé sous le nom de David. Quant au nom Yockel, il dit qu'il était aussi connu sous ce nom, vu que le second mari de sa mère était un nommé Yockel. Il ajouta qu'il avait laissé son épouse pour aller gagner de l'argent, et que la jeune fille Maltz n'avait pas peu contribué par ses pas et démarches à le faire oublier sa véritable épouse et ses enfants.

Il manifesta beaucoup de regret de sa faute et se recommanda en pleurant à la clémence de la Cour.

M. Rioux a cru devoir suspendre la sentence durant quelques jours, afin d'obtenir d'autres informations touchant le passé et le caractère de cet homme, et aussi touchant la position de sa femme et de ses enfants.

On sait que la punition de cette offense est la détention au Pénitencier, durant une période de pas moins de deux ans et de pas plus de sept ans, ou dans la prison commune, durant une période de moins de deux ans, avec ou sans travail forcé.

Voilà donc le sort qui attend maintenant cet homme oublieux de ses devoirs d'époux et de père.

Du reste, tout annonce chez lui une bonne pâte d'homme, il est à espérer qu'à cause de sa famille du moins sa punition sera aussi douce que possible. —P. de Sherbrooke.

INCENDIE DES ATELIERS DU COURRIER DU CANADA.—Hier soir peu après 10 heures l'alarme a été donnée à la boîte 62. C'était une fausse alarme. La brigade s'est naturellement rendue sur les lieux et l'eau a été dirigée de ce côté. Immédiatement après, l'alarme a été donnée à la boîte 6; un quart d'heure a dû s'écouler avant que la brigade soit revenue et qu'on ait changé la direction de l'eau.

Le feu s'était déclaré dans l'imprimerie de M. Léger Brousseau. Quand la brigade arriva le feu avait déjà fait des progrès énormes. Une heure après l'alarme le toit de la maison s'effondra. Un instant on craignait pour le magasin de MM. Thompson et Darlington, marchands tailleurs; mais grâce aux efforts énergiques de la brigade, les flammes se contentèrent de lécher les murs des maisons voisines.

On suppose que le feu a pris dans l'appartement de l'engin. Personne ne résidait dans la bâtisse.

L'établissement comprenait une magnifique librairie, les bureaux du Courrier du Canada, une grande imprimerie et des ateliers de relieur. Tout a brûlé entr'autres la collection des Relations de Jésuites un grand ouvrage de M. Lemoine, dont on avait tiré déjà 2,000 exemplaires, et une foule d'autres. On n'a pu absolument rien sauver.

Aujourd'hui les sapeurs-pompiers travaillent à éteindre ce qui peut rester de feu et font jouer les pompes sur les ruines fumantes, d'autres sont occupés à déblayer le terrain et espèrent trouver le coffre de sûreté et les presses en bon état.

M. Brousseau doit savoir ce soir d'une manière approximative le chiffre de ses pertes; jusqu'à présent, on estime ses pertes à \$50,000, et là dessus il n'y a que \$10,000 d'assurances. La maison lui appartenait.

Les coquins pullulent dans ces occasions. Pendant que M. Derlington opérait précipitamment des effets; une foule d'individus sous prétexte de lui aider ont fait choix des plus belles cravates, de boîtes de cols, de pièces de drap et de tweed qui ne sont pas revenues.

Nous offrons à notre confrère du Courrier du Canada nos plus sincères sympathies dans le malheur qui vient de le frapper.

3.30 heures, le coffre de sûreté a été retiré intact des décombres.—Événement.

—A Bellmore, les voisins de M. Arnold, dans le Comté de Frédéric, Maryland, dimanche soir, furent surpris en arrivant à la maison de ce dernier, de ne voir arriver personne à la porte pour les recevoir. Sachant que la famille n'avait pas quitté la maison, ils écoutèrent et entendirent les cris étouffés d'un enfant, ce qui les convainquit qu'il y avait quelque chose qui n'allait pas bien. Ils forcèrent la porte et furent frappés d'horreur en voyant la mère se torturant dans les convulsions de la mort, et ses cinq enfants sans voix et sans mouvement.

On suppose qu'ils ont bu du thé empoisonné, et la mort de la mère quelque temps après la découverte, donne de la vraisemblance à cette théorie.

—A Toronto, un jeune homme du nom de Thomas Johnson, convaincu d'avoir commis un assassinat indécent sur une femme nommée Smith, a été condamné à subir un emprisonnement d'un

mois et à recevoir 25 coups de fouet. Il a subi lundi la punition corporelle.

—Il se passe en ce moment un fait singulier à Lévis: Un individu, nommé Nolin, était occupé, samedi dans l'après-midi à scier du bois chez lui, quand tout à coup il demeura immobile à sa place, sans faire le moindre mouvement. On le rentra dans la maison, puis on courut chercher le médecin, qui s'efforça de tirer de son espèce de léthargie. Mais tout a été inutile et il est encore dans le même état. C'est à peine s'il respire et il n'a pas même remué un doigt jusqu'aujourd'hui, en dépit de tous les efforts du médecin.—J. de Québec.

—Lundi après-midi, trois vagabonds, John Bennett, James McCaffrey et un autre, que la police n'a pu encore parvenir à arrêter, se sont présentés au café-restaurant de M. Henri Massar, No. 599, rue Craig.

Ils montèrent à l'étage supérieur de l'établissement, et demandèrent aussitôt des cartes pour jouer la consommation. M. Massar leur ayant fait observer qu'il ne tolérait aucun jeu dans son établissement, ils devinrent menaçants, renouvelèrent leur demande à plusieurs reprises et comme M. Massar demeurait inébranlable, Russell s'empara d'un manche à balai et se mit à le frapper. Les deux premiers coups que M. Massar reçut sur la tête le renversèrent sur le sol; mais Russell ne s'arrêta qu'après avoir brisé son arme sur le corps de l'homme qu'il avait ainsi lâchement assailli.

Pendant ce temps, ses compagnons s'étaient jetés sur Mde Massar, qui se portait au secours de son mari, et l'avaient frappé à coups de pied avec la plus révoltante brutalité.

Lorsque M. Massar reprit ses sens, les trois misérables avaient disparu; sans prendre le temps d'étancher le sang qui le couvrait, il monta en voiture pour prévenir la police, et ayant rencontré le constable Robinson, il lui raconta l'attentat dont il venait d'être victime.

L'agent de police crut que sans perdre de temps, il fallait se mettre à la poursuite des malfaiteurs, il se fit accompagner du constable Payne qui était de garde dans les environs et tous les trois commencèrent les recherches afin de ne pas donner l'éveil, M. Massar les précédait de quelques pas.

Au bout de quelques minutes, il aperçut ses assaillants dans la rue Bleury, mais ils se perdirent bientôt dans la foule. Les ayant revus de nouveau, rue St. George, il donna le signal aux constables; ceux-ci se précipitèrent sur eux, mais ils eurent à soutenir une lutte terrible, dans laquelle le constable Robinson eut deux dents de brisées et reçut plusieurs contusions. Ils seraient parvenus à les arrêter, si une foule de vagabonds ne les avaient encouragés et aidés dans leur résistance.

Robinson alla chercher du secours à la station de police centrale; ce renfort lui permit d'arrêter Russell et McCaffrey, mais le troisième échappa aux poursuites.

Russell est condamné par le Recorder à \$20 et ses frais et deux mois de prison, et deux mois encore à défaut du paiement de l'amende, et John McCaffrey, moins coupable, à \$20 et un mois, et trente jours encore à défaut du paiement.

Le constable Robinson, espérant obtenir un jugement plus sévère contre son agresseur, a déposé une plainte devant le Magistrat de police.—Minerve.

—Le grand criminel Lemette, qu'on avait surnommé le Toppmann du nord, reconnu coupable de cinq assassinats, dix-huit vols qualifiés et trois incendies, et ayant été condamné à la peine de mort par la cour d'assises de Saint-Omer, a été exécuté à Marquise, chef-lieu de canton, situé à 47 kilomètres de Saint-Omer.

C'est lundi, à onze heures du soir, que Lemette a été extrait de la prison départementale pour être conduit sur le lieu de l'exécution. Le trajet ne s'est pas fait en chemin de fer, quoique Marquise soit une station de la ligne de Boulogne.

Lemette n'est arrivé à Marquise qu'à cinq heures du matin. On devait le conduire à l'Hôtel-de-Ville, pour y procéder à ce qu'on appelle la toilette; mais un riche propriétaire, dont la maison se trouve précisément sur la place du marché, lieu de l'exécution, a gracieusement offert son habitation; et c'est dans son propre salon, fort richement meublé, qu'ont eu lieu les derniers apprêts. Un bon feu pétillait dans la cheminée, et, comme la nuit avait été presque froide, le condamné s'est chauffé avec plaisir; il a demandé une tasse de café noir, qu'on s'est empressé de lui servir.

La toilette a été longue, trop longue; car elle a duré près de vingt minutes. Cela a tenu arden d'expérience des gendarmes pour déferer le patient. Pendant ce temps, Lemette a montré une fermeté et une énergie très grandes; il n'a pas fait entendre une plainte. M. l'abbé Fanet, aumônier de la prison de Saint-Omer, était à ses côtés, et lui a constamment prêché la patience et la

résignation. Nous devons ajouter que Lemetteur n'est mort qu'après avoir donné des marques nombreuses du repentir le plus profond.

L'exécution a eu lieu un peu avant six heures; il faisait grand jour. Sur la place du Marché se pressait une foule immense accourue de toutes les localités environnantes, notamment de Saint-Omer, d'Andressoles, d'Ambergue, de Saint-Pierre-les-Calais et de Boulogne. Le nombre des assistants peut être évalué à dix ou douze mille.

SCÈNE DE LA VIE RÉELLE.—On ne s'imagine que difficilement l'affreuse misère qu'entretient dans nos faubourgs, le long et rigoureux hiver dont nous n'en voyons pas encore le terme. Les vivres sont chers, le combustible n'a plus de prix, le travail est rare, et le soir, le pâle fantôme de la faim s'installe dans bien des foyers.

On nous raconte une scène navrante qu'on croirait détachée des sombres tableaux des musées de Londres; elle a eu pour théâtre le grenier d'une pauvre maison de la rue St. Laurent, occupée par une famille d'ouvrier, composée du père, de la mère et de quatre enfants.

Il y a quelques jours, le propriétaire gravissait l'escalier qui conduit à ce triste réduit, pour retirer le loyer du dernier mois; après avoir poussé une porte mal jointe que ne retenait aucune serrure, un spectacle que la plume ne saurait dépeindre s'offrit à ses yeux.

Une chambre nue basse et humide, éclairée par un jout pâle qui se filtre avec peine à travers une étroite lucarne dont les carreaux brisés sont remplacés par des chiffons indéscribibles. Au milieu, un poêle depuis longtemps refroidi et dans un coin, couchés sur quelques guenilles, trois enfants amaigris par la faim trahissant de fièvre et de froid.

Après d'eux, une femme au teint hâve se tenait immobile sur une chaise, semblant appeler la mort à son aide. La douleur, la faim, la maladie, avaient laissé leurs traces sur son visage jeune encore; un enfant de quelques mois était suspendu à son sein tari et un souffle aurait pu étendre la vie dans ces deux corps.

Près de la porte se dessinait une forme humaine étendue sur le plancher; c'était le père de cette malheureuse famille, qui après avoir bu au cabaret le pain de ses enfants était venu leur donner le spectacle de son ivresse.

Attéré par l'horreur de cette scène, le propriétaire avait complètement oublié le but de sa visite, il revint précipitamment à sa voiture et quelques instants après il se présentait de nouveau dans la pauvre mansarde, apportant avec lui, bois, vêtements, provisions.

Une visite dans les pauvres habitations de nos faubourgs, convaincra le lecteur que la fantaisie n'entre pour rien dans le tableau que nous venons de tracer.—Minerve.

FEMMES DE COMBAT.—On mande de Pittsburg (Pennsylvanie) le 2 courant:

Il y a quelques jours, six hommes et deux femmes sont arrivés par le chemin de fer de l'Erie à Akron, où deux hommes les attendaient. Tous sont promptement montés en voiture et se sont dirigés vers un point non désigné, dans la direction du sud.

Renseignements pris, ces hommes sont des apôtres de New-York, actuellement occupés à entraîner les deux jeunes femmes qui les accompagnaient pour une rencontre à coups de poing avec enjoi de \$1,000 de chaque côté.

Ces femmes, de nationalité étrangère mais importées aux Etats-Unis dès l'âge le plus tendre, ont donné de nombreuses preuves de leur puissance musculaire. Leur condition est très satisfaisante, l'une ayant été réduite de 200 livres à 172, et l'autre de 185 livres à 156. Elles sont respectivement âgées 19 et 22 ans.

LE PAPIER, DÉCOUVERTE.—Après les Egyptiens qui se servaient du fameux papyrus, ce sont les chinois avant l'ère chrétienne, et les Japonais, qui ont les premiers fabriqué du papier avec l'écorce du mûrier, puis avec du chanvre, du bambou, de la feuille de riz, de la soie et du coton.

Le papier de soie était en usage en Perse en l'année 642. Le papier de coton y fut fabriqué en 704.

PRIS.—Depuis quelque temps, un aventurier se donnant tantôt le nom de capitaine Williams, tantôt se disant le fils de Sir Arthur Kennedy, gouverneur d'une des colonies anglaises en Afrique, avait réussi par ses belles manières à en imposer à certaines bonnes familles d'Ottawa qui le recevaient avec politesse. Vendredi soir, dans un moment d'ivresse, ce qui d'ailleurs lui arrivait souvent, il a montré au Russell House un chèque de plusieurs centaines de piastres signé par Lord Lisgar et une invitation à dîner de Sir Francis Rinkes.

Il n'est pas besoin de dire que ces écrits étaient contrefaits. Samedi matin il a été arrêté, mais comme il paraît qu'il n'a pas cherché à se prévaloir du chèque, il est probable

qu'il sera relâché aujourd'hui avec l'avertissement de ne plus jouer au grand personnage.—Nouvel-Monde.

DIVERS.—Cinquante-six des membres de la Législature de l'Iowa sont cultivateurs.

Le nouvel Hôtel de-Ville à Baltimore coûtera deux millions et demi.

On dit que le Prince Arthur va épouser une princesse prussienne.

RECETTE.—Un bon moyen, un excellent moyen de vous débarrasser d'amis importuns, prêtez leur de l'argent.

UN TESTAMENT.—Un capitaliste parisien, un excentrique s'il en fut, s'est tué l'autre jour en se jetant du quatrième étage de sa maison dans la rue. Par son testament il laisse tous ses biens à celui qui essayera, mais sans succès, de se suicider par le même procédé.

A IMITER.—Olympia, territoire de Washington, a une population de 15,000 âmes et soutient deux journaux quotidiens et six semi-quotidiens.

STATISTIQUE.—Il y a aux Etats-Unis 91,000 mille ministres protestants et la moyenne de leur salaire est de \$700 chacun.

CYÈNE NOIR.—Une cantatrice cubaine du plus bel ébène, vient de faire son apparition à Paris. On la nomme la Patté Noire.

EXPÉRIENCE.—Voulez-vous savoir si votre café est bon? Prenez une cuillerée de café; jetez la dans un verre d'eau froide; le café restera à la surface et les substances étrangères qui ont servi à l'adulterer iront au fond du verre.

RECETTES.—Crampes.—Appliquez sur la partie affectée une plaque de liège, de la grandeur de la main, et la crampe cessera instantanément.

Indigestion.—Lorsque vous sentez les symptômes d'une indigestion, s'annoncer par des rapports bien connus prenez une forte pincée de sel de table, et après l'avoir fait fondre dans votre bouche, avalez-la.

Hoquet.—Laissez tomber une ou deux gouttes de vinaigre sur la langue en ayant soin de la tenir comme en forme de cuillère. On n'avale pas le vinaigre. Les remèdes les plus simples sont souvent les meilleurs, celui-ci est infailible dit-on, et surtout d'un effet immédiat.

L'IMPÔT SUR LES CAPITAUX.—Ces jours derniers, un curé de campagne réunissait à dîner quelques-uns de ses confrères.

Pendant le repas on s'entretient de l'impôt proposé sur les capitaux.

La domestique avait prêté l'oreille à la conversation sans la bien comprendre. Le soir elle en demanda l'explication. Après la réponse de ce dernier, elle s'écria effrayée:

—Mais qu'est-ce que je vais devenir, moi qui les ai tous les sept!

On comprend de quels capitaux elle voulait parler.

—Ah! lui dit le bon prêtre, si l'on imposait ceux-là, nous serions bientôt débarrassés des Prussiens!

MARCHE DE JOLIETTE. JOLIETTE, 30 Mars 1872. Table listing various goods and their prices in dollars and cents.

N. I. CHARLAND, TAILLEUR.

A l'honneur d'informer le public de la ville de Joliette et des environs que le 1er d'Avril prochain, il ouvrira à Joliette, une boutique de tailleur, dans une des maisons de Jos. Lachapelle, vis-à-vis le Bureau et Résidence de Barth. Vézina et D. Désormiers, Ecuiers, Notaires.

AVIS.

Dés SOUMISSIONS seront reçues par le Soussigné à son bureau, jusqu'au 6ième jour d'AVRIL prochain

inclusivement, pour fournir la quantité de 50 Cordes de bois de corde d'érable, de trois pieds de longueur, et exempt de buches, et aussi

12 Cordes d'épinette Rouge, de trois pieds de longueur, pour être livrés dans la cour de la prison du District de Joliette, le ou avant le PREMIER DE DECEMBRE prochain.

Plus amples informations seront obtenues en s'adressant au bureau du Soussigné,

B. H. LEPROHON, Shérif. Ville de Joliette, Bureau du Shérif, 14 Mars 1872.

NOTICE.

TENDERS will be received by the undersigned at his office, until the 6th day of APRIL next,

inclusively, for the supply of 50 Cordes of hards maple, three feet long, sound and free from knotty pieces, and also for

Twelve Cordes of red spruce, three feet long, to be delivered in the yard of gaol, of District of Joliette, on or before the FIRST day of DECEMBER next.

Further particulars may be obtained on applying to the office of the undersigned.

B. H. LEPROHON, Shérif. Town of Joliette, Sheriff's Office, 14th March 1872.

Mlle. Clarence Duplessis

Informé les Dames de Joliette et des environs et le public en général qu'elle vient d'ouvrir un magasin où elle tiendra constamment un assortiment d'ouvrages en FELLETERIES, tels que

MANCHONS, VICTORINES, CAPOTTES, PAR-DESSUS.

—Aussi:— Casques pour Messieurs Dames,

Faits avec les meilleures Pelletteries du Canada et de l'étranger. Tous ordres seront exécutés promptement.

Mlle. Duplessis

Vend aussi des Crinolines (ballons) Chignons (Water-Fall). Au printemps elle aura en mains des chapeaux pour Dames et elle en fera à ordre.

EN FACE DU MARCHE, JOLIETTE,—PLACE-LAVALTRIE. 13 Mars, 1872. 1—an

ETABLISSEMENT DE MEUBLES DE MENAGE.



NOEL RONDEAU & FRERES. Annoncent au public qu'ils tiendront constamment à leur établissement un bon assortiment de chaises en jonc et en bois, fauteuils, bergères, coussins (stools) couchettes, etc., etc., qu'ils vendront à des prix modérés.

Joliette, 13 Mars 1872.

AVIS.

Toutes les personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu Benjamin Abbott en son vivant, Ecuyer, de la paroisse St. Charles Borromée, (Joliette) sont priées de les produire, comme aussi toutes celles qui peuvent avoir à cette succession sont notifiées de payer sans délai entre les mains de Louis Lévesque Ecuyer, à d'Aillebout, en sa qualité d'exécuteur testamentaire, ou au Notaire soussigné, à Joliette.

VENTE Par autorité de Justice.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que JEUDI, le VINGT-CINQ d'AVRIL prochain, à DIX heures A. M. sera vendu à la porte de l'Eglise de la paroisse de Ste. Julienne, au plus haut et dernier enchérisseur, l'immeuble ci-après désigné appartenant à la succession de feu Romain Collin, savoir:

Une terre en la paroisse de Ste. Julienne, comté de Montcalm, étant partie du lot No. 1 du 1er Rang de Rawdon, contenant 34 x 28 arpents, plus ou moins, borné d'un bout à la Grande Ligne entre les townships de Kilkenny et Rawdon, d'autre bout par Alexis Corsin et la veuve Narcisse Duquette, ou représentants, des deux côtés par François Majeau, ou représentants, avec un 1/4 arpent de plus environ, où se trouvent et y compris les bâtisses à l'usage de la dite terre. Le tout avec réserve des emplacements possédés par diverses personnes qui se trouvent enfermés dans les limites ci-dessus.

Pour les conditions s'adresser au Notaire Soussigné,

J. BEAUCHAMPS, Notaire. Ste. Julienne, 11 Mars 1872.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

Les Commissaires nommés pour la construction du Chemin de Fer Intercolonial, donnent Avis Public qu'ils sont prêts à recevoir des Soumissions pour Percement de Stations, Hangars à Bois, et Maisons pour Locomotives à Compton et New-Castle.

Les plans, devis et formules de soumission peuvent être vus le et après le 9 Mars, au bureau de l'Ingénieur en Chef, à Ottawa, Rimouski, Dalhousie, New Castle et Halifax.

Les Soumissions peuvent être faites pour le tout ou pour aucune de ces bâtisses, et seront reçues marquées "Soumissions pour Bâtisses," au Bureau des Commissaires, Ottawa, jusqu'à midi, le 4 Avril prochain.

A. WALSH, Ed. B. CHANDLER, C. J. BRIDGES, A. W. McLELAN, Commissaires. Bureau des Commissaires, Ottawa, 24 Février 1872.

ALBUM DE LA MINERVE

JOURNAL DE MODES

Littérature, Éducation, Beaux-Arts, Économie domestique, Travaux à l'Aiguille, Variétés et Musique, paraissant le 1er de chaque mois par livraison de 64 pages, grand format, faisant à la fin de l'année DEUX GRANDS VOLUMES de 284 PAGES CHAQUE.—Le seul Journal Français du genre dans l'Amérique du Nord.

Collaborateurs de "L'ALBUM"

LITTÉRATURE.—Démousses: Georgina Charlebois, Clara Chagnon. Messieurs: F. G. Marchand, M.P.P., E. Gérin, M.P.P., Hector Fabre, J. A. N. Provencher, E. Lef. de Bellefeuille, A. Gérin Lajoie, Joseph Marmette, Napoléon Legendre, Oscar Dunn, M. Faucher de St. Maurice, Lucien Turcotte, A. N. Montpetit, E. Gélina, Joseph Tassé, Alfred Garneau, Norbert Thibault, A. D. Decelles, Alphonse Bellemare, Jacques Auger, Charles DeGuise, Benj. Giobinski, William de Léry.

POÉSIE.—L. H. Fréchette, Pamphile Lemay, B. Sulte, E. Prud'homme, Chs. Ouimet, J. A. Poisson.

SCIENCES.—L'abbé Provencher, D. N. St. Cyr.

BEAUX-ARTS.—L'abbé Chabert, Jules Taché, Bateau Turcotte.

MUSIQUE.—Madame Petipas, P. Letondal, Gustave Smith, J. B. Labelle, E. Chagnon, A. Lavigne.

MODES.—Madame Dennie, Madame Reid.

L'ALBUM de "La Minerve."

A sa place marquée dans toutes les Familles.

Il ne contient que des feuilletons intéressants et choisis au point de vue du goût et de la morale.

Une PLANCHE COLORÉE GRAYEE SUR ACIER est donnée tous les mois, ainsi que DIX à DOUZE GRAVURES, avec explications, et une Chronique sur les Modes confiée à une personne compétente.

CONDITIONS D'ABONNEMENT. UN AN, SIX MOIS. Pour les abonnés de La Minerve quotidienne et semi-quot. \$2.00 \$1.00

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE AGRICOLE CONTRE LE FEU

N'assure que les FERMES ET LES Résidences détachées.

Incorporée et entrée en affaires le 1853.

CAPITAL ET SURPLUS..... \$600,000.00 DEPOT DU GOUVERNEMENT..... 100,000.00

BUREAU:—235, Rue ST. JACQUES MONTREAL

E. H. GOFF, Agent-Général: G. A. GAUVIN, Agent-Spécial.

DIRECTEURS CANADIENS. Col. ASA WESTOVER, Dunham, Qué. B. BENOIT, écr., M. P. St. Hubert, Qué.

Hon. LOUIS ARCHAMBAULT, Ministre de l'Agriculture. Hon. FRANK SMITH, Sénateur, Toronto, JOHN CRAWFORD, écr., Q. C. et M. P., et Président de la Royal Canadian Bank, Toronto,

JOHN TURNER, écr., (Sessions, Turner et Cie., Toronto.) ALEX. MANNING, écr., Toronto.

ASSURE CONTRE LES DOMMAGES CAUSÉS PAR LE TONNERRE, soit que le feu s'en suive ou non. La Compagnie a donné naissance à ce caractère d'assurance. Aucune autre Compagnie en Canada ne donne cette garantie à ses assurés.

CHS. B. H. LEPROHON, Agent à Joliette.

REFERENCES.

Dr. LAURIER, Joliette. A. MAGNAN. Dr. M. S. BOULET, B. VESINA, J. O. DESILETS, B. H. LEPROHON, F. B. GODIN, G. BABY, J. MARTEL, A. ARCHAMBAULT, L'Assomption. L. U. FONTAINE, Magistrat de District.

C. C. C. OU

CORDIAL CARMINATIF CELEBRE

C. C. C. CORDIAL CARMINATIF CELEBRE CONTRE LES DOULEURS DE LA DENTITION DES ENFANTS.

C. C. C. CORDIAL CARMINATIF CELEBRE CONTRE LA DYSSENTERIE DES ENFANTS.

C. C. C. CORDIAL CARMINATIF CELEBRE CONTRE LA DIARRHÉE DES ENFANTS.

C. C. C. CORDIAL CARMINATIF CELEBRE CONTRE LA DOULEUR DES ENTRAILLES DES ENFANTS.

C. C. C. CORDIAL CARMINATIF CELEBRE CONTRE LES CONVULSIONS DES ENFANTS.

C. C. C. CORDIAL CARMINATIF CELEBRE CONTRE L'INSOMNIE DES ENFANTS.

C. C. C. CORDIAL CARMINATIF CELEBRE CONTRE TOUTES LES MALADIES DONT LES ENFANTS SONT SUJETS.

L'action Calmante de cette préparation n'est pas due à l'Opium, remède qui procure un soulagement temporaire, mais qui, lorsqu'on en fait un trop fréquent usage, est dommageable à l'enfant dans la suite de sa vie.

L'effet du CÉLEBRE CORDIAL CARMINATIF n'est pas de faire dormir l'enfant, mais au contraire, de soulager les douleurs et par conséquent produire le sommeil naturel.

En vente chez tous les Pharmaciens et marchand de la campagne.

Prix 25 cents la Bouteille. DEVINS & BOLTON, PHARMACIENS, Près du Palais de Justice, Montréal.

L'honnête Fritz ne comprenait pas que son compagnon eût des connaissances si bien mises dans la discrétion était une de ses vertus. Il attendait patiemment que Lorchet voulût bien faire de lui son confident. L'hercule comprit le silence du garçon brasseur :

—Vous avez vu ce jeune homme, n'est-ce pas ?

—Oui !

—Eh bien ! j'ai été, il y a dix ans, le cocher de sa mère, une maîtresse femme, je vous réponds !

—Il a l'air bien comme il faut, ce jeune homme là !

—Oui ! c'est un comte italien, riche comme Crésus, mais pas fier du tout, comme vous venez de vous en apercevoir.

—Est-ce qu'il ne pourrait pas vous trouver une meilleure place que celle que vous avez à la maison ?

—Oh ! si fait !... C'est pour cela que je vais aller tout de suite le rejoindre.

—Allez ! vous me direz ce qui en résultera. Je vous estime beaucoup, mais Jean vous déteste ; et si vous restiez à la brasserie, il trouverait moyen de vous rendre la position insupportable.

—Merci !... Mais dans tous les cas soyez tranquille ! Je ne me laisserai pas marcher dessus sans rembourser un peu. S'il arrive toutefois que je trouve un autre emploi, je vous le dirai.

Les deux compagnons se séparèrent. Fritz regagna la brasserie, tandis que Lorchet montait dans la chambre qu'occupait Orsini chez l'hôtelier de l'Écu.

—Ah ! vous êtes toujours exact !... —fit le cavalier.

—Plus que jamais. Et je le suis d'autant plus que je voudrais éclaircir un doute qui m'est venu à l'esprit.

—Lequel ?

—Est-ce qu'il est à vous ce cheval brun qui porte sur la cuisse gauche une couronne de vicomte.

—Oui.

—Eh bien ! vous avez absolument le même blason qu'un gentilhomme que j'ai connu en Franche-Comté.

—Bah !

—C'est comme je vous le dis. Il m'a même semblé voir ce gentilhomme aujourd'hui même dans les rues de Strasbourg.

Orsini reprit un tressaillement nerveux ;

—C'est assez singulier, en effet, —dit-il. — Plus j'examine ce cheval, plus je trouve qu'il ressemble à celui qu'il moutait ?

—Qui donc ? —fit assez indécemment Lorchet.

—Je vous le nommerai ; c'est mon plus mortel ennemi. Mais avant de m'expliquer vis-à-vis de vous, je veux que vous me promettiez d'agir comme je vous le présenterai.

—Entendez-vous, vous savez ce à quoi je tiens ?

—Bien ! —fit dédaigneusement Orsini. — Toujours cette quinte d'honnêteté puérile ! Alors, tout ce que je demanderai de vous sera parfaitement anodin. Il suffira que vous fassiez un petit voyage.

—Diable ! —grommela Lorchet !... —

—Je suis un peu vieux, maintenant pour voyager encore.

—Le grand air vous fera du bien. Je suis médecin, croyez-moi !

—Médecin comme je l'étais à Pesth ?

—Médecin véritable, monsieur Lorchet ; je vous montrerai mon diplôme, si vous le désirez. Mais il n'est pas question de cela. Voulez-vous m'obéir, oui ou non ?

—Vous ne m'avez pas encore dit de quel voyage il s'agit.

—Il faut aller à Naples, vous trouver chaque soir au théâtre de San-Carle, et m'écrire chaque semaine le nombre de femmes voilées qui assistent aux représentations.

—Il me prend pour idiot. — pensa Lorchet.

Et il ajouta tout haut :

—Ce n'est pas difficile. Mais combien faudra-t-il rester là-bas ?

—Un an, pas davantage.

—Tiens ! — pensa de nouveau le géant ; — il paraît que je suis gênant. C'est la seconde édition de l'histoire de M. Pigalli. Tudy ! comme les choses humaines tournent dans le même cercle !

—Avez-vous réfléchi ! — demanda le cavalier.

—A peu près. Mais quel bénéfice retirerai-je de mon obéissance.

—Cent mille livres !... —

—Beau denier !... Mais si je n'obéisais pas !

Orsini se leva grave et solennel ; et prenant sur la cheminée un de ses pistolets :

—Je vous brûlerais la cervelle ! — dit-il d'une voix sourde.

Lorchet jeta un coup d'œil rapide sur l'arme qu'Orsini tenait dans sa main ; il s'aperçut qu'elle n'était pas chargée ; mais l'éclair qui avait jailli des yeux du chevalier ne lui laissait pas de doute sur la résolution que celui-ci avait prise.

(A Continuer.)

AVIS

AVIS PUBLIC est par le présent donné que j'ai été ce jour nommé curateur à Pierre Lemire dit Marsolet, interdit.

NICAISSE LEMIRE dit MARSOLET.

Joliette, 19 février 1872.

AVIS AUX PARENTS

MÈRES SAUVEZ VOS ENFANTS!

Il n'y a plus de VERMIFUGES !
On ne se sert plus d'HUILES EMPOISONNÉES
On n'emploie plus ces POUDRES NAUSEABONDES !
Dont la vue seule cause tant de dégoût aux enfants qui sont troublés par les vers.

LES PASTILLES A VERS VEGETALES DE DEVINS

Approuvées par les Médecins Français et Anglais les plus éminents.

ELLES SONT FALSIFIÉES, MEFIEZ-VOUS

Pour faire droit à la réputation méritée des Pastilles à vers de Devins, il est de la plus grande importance de prévenir l'acheteur d'être sur ses gardes et de ne pas s'en laisser imposer par des individus sans principes, qui voudraient substituer à ces Pastilles quelques-unes des préparations sans valeur qui montent le pays.

Demandez les véritables Pastilles à vers, couleur de rose, et qui sont marquées "Devins."

A vendre chez tous les principaux marchands de la campagne.

PRÉPARÉES SEULEMENT PAR
DEVINS & BOLTON
SALLE D'APOTHECAIRES.
Près le Palais de Justice
Montréal, P. Q.

A. Joliette chez JOSEPH BERNARD, J. E. RENAUD et J. J. PROVOST, marchands.

QUE PEUT AVOIR CET ENFANT

Des centaines de parents se font cette demande, voyant leurs enfants prendre une mine misérable et devenir pâles et amaigris, enragement dont le Médecin aussi bien qu'eux-mêmes ignore la cause. Nous pourrions répondre tout de dix cas entre douze, que ce sont les vers, ces ennemis physiques qui font ces ravages, et cependant on n'y pense pas, et les pauvres petits patients passent ainsi de jour en jour jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de remède.

Pères et mères, vous pouvez sauver vos enfants, car les Pastilles Végétales à Vers de Devins sont un remède sûr et efficace ; non-seulement en détruisant les Vers, mais même en neutralisant le gisant vicié dans lequel cette vermine se propage. Ne tardez pas ! Faites-en l'essai ! Essayez-les !

Remarque bien que chaque Pastille est estampillée avec le nom de DEVINS.

A vendre chez DEVINS & BOLTON, Pharmaciens de Montréal, et par tout marchand de campagne.

A Joliette, chez JOSEPH BERNARD, J. E. RENAUD, et J. J. PROVOST, marchands.

DIRECTOIRES

DE
LA PUISSANCE DU CANADA, DE TERRE-NEUVE ET L'ISLE DU PRINCE-ÉDOUARD.

Publié par
JOHN LOVELL.

Cet ouvrage, commencé depuis plus d'une année, vient d'être terminé et distribué aux souscripteurs par toutes les villes et les campagnes.

Il comprend le nom des cités, des villes et des villages, et des paroisses de toute la Puissance du Canada, de Terre-Neuve et de l'Isle du Prince-Édouard, ainsi qu'une liste de tous les habitants, cités, villes et villages et des hommes d'affaires de chaque paroisse ; la liste des banques, des bureaux de postes, les bureaux et les fonctionnaires publics, composition des législatures, des Cours de Justice, les douanes, les ports d'Entrée, les tarifs douaniers, les chemins et les bateaux à vapeur, le clergé, les brevets d'invention, les sociétés bienfaitrices et autres, les régistres, les journaux, la statistique des importations, des exportations, des revenus, des dépenses et de la population du Canada, etc., etc., une esquisse historique de toutes les possessions britanniques dans l'Amérique du Nord, saut le Nord-Ouest et la Colombie.

C'est un ouvrage éminemment utile, et pour bien dire, nécessaires à tous les hommes d'affaires.

Le prix est comme suit :

Directoire de la Puissance.....	\$12.00
" d'Ontario (séparément).....	4.00
" Québec.....	4.00
" Nouvelle-Écosse.....	3.00
" Nouveau-Brunswick.....	3.00
" Terre-Neuve.....	2.00
" Isle du Prince-Édouard.....	2.00

Joliette, 17 février 1871.

R. R. R.

90
SUR
100

DES MORTALITÉS qui arrivent annuellement, sont causées par des maladies que l'on peut prévenir et dont la plus grande partie seraient exterminées et chassées du système en quelques heures, si le Récupérateur Rapide ou les Pilules de Radway (suivant le cas) étaient administrées quand on s'aperçoit de quelque douleur, malaise ou légère maladie. La douleur, quelle qu'en soit la cause, est presque immédiatement guérie par le Récupérateur Rapide. Dans les cas de choléra, diarrhée, crampes, spasmes, colique bilieuse, et de fait toutes les douleurs, maux et infirmités soit dans l'estomac, les entrailles, la vessie, les rognons ou les jointures, les muscles, les jambes, les bras, le rhumatisme, la névralgie la fièvre et l'ague, le mal de tête, le mal de dents, etc., etc., cèdent en quelques minutes à l'influence adoucissante du Récupérateur Rapide.

Pour les Rhumes soudains, les Toux, l'Influenza, la Diphthérie, l'Enrouement, le Mal de Gorge, le Frisson, la Fièvre et l'Ague, les Douleurs Mercurielles, la Fièvre Scarlatine, prenez de quatre à six Pilules de Radway ainsi qu'une cuillerée à thé du Récupérateur Rapide dans un verre d'eau chaude, adouci avec du sucre ou du miel ; lavez la gorge, la tête et l'estomac, avec le Récupérateur Rapide (si vous avez l'Ague ou la Fièvre Intermittente lavez aussi les reins) et le lendemain matin vous serez guéri.

Comment le Récupérateur rapide agit.

En quelques minutes, le patient sentira une égrèr démangeaison et la peau deviendra un peu rouge ; si l'estomac est très-malade, le Récupérateur aidera la nature à rejeter la cause du mal, une chaleur se répandra dans tout le corps et ses propriétés diffusives stimuleront et répareront dans tous les tissus et veines du système, amenant les grandes et les petites artères à un état de santé et de vie, lequel sera suivi de transpiration et la surface du corps prouvera une plus grande chaleur. Les maladies de l'estomac, les Rhumes, les Frissons, le mal de tête qui empêchent la respiration, la sensibilité de la gorge et toutes les douleurs soit internes, soit externes, diminuent rapidement et le patient tombe dans un sommeil tranquille, se réveille rafraîchi, plein de vigueur et guéri.

On s'apercevra qu'en se servant extérieurement du Récupérateur, soit sur les reins ou vers les bœux ou sur l'estomac et les bœux, que pendant plusieurs jours on ressentira une agréable chaleur, montrant la longueur du temps pendant lequel il continuera son influence sur les parties malades.

Prix du Récupérateur Rapide RADWAY, 50 centimes la bouteille. A vendre par les pharmaciens, les marchands de la campagne et les épiciers.

RADWAY & CIE.

87 Maiden Lane, New-York,
439, RUE ST. PAUL,
Coin de la Rue St. François-Xavier,
Montréal.

A PRÊTER

Plusieurs sommes d'ARGENT sur hypothèques.

S'adresser à
A. MAGNAN, N. P.
Joliette, 30 Mai 1870.

TRAVELLERS INSURANCE COY
DE HARTFORD, CONN.

Cette Assurance assure contre les Accidents causant la mort ou entraînant l'impossibilité pour une personne de se servir de quelqu'un de ses membres.

Capital : \$1,059,605.24

Cette Assurance accorde des Polices pour un mois, deux, trois mois jusqu'à un an ou plus, et ce, pour un montant de \$500 à 10,000. En cas d'accident simple, une indemnité de \$3 à \$50 la semaine est payée à la personne blessée, ainsi assurée.

Cette Assurance combine également dans une même Police

L'Assurance contre la Vie ET CONTRE LES ACCIDENTS.

Dans ce cas, cette Assurance offre des avantages immenses et rivalise avec les autres Compagnies établies sur le même système.

Cette Assurance ayant fait le dépôt exigé par la loi de

Cent mille Dollars

est prête à accorder des Polices, et prendre des risques dans toutes les sections diverses de la Puissance du Canada.

Agences dans toute les villes principales du Canada.

JAS. G. BATTERSON, Président.
RODNEY DENNIS, Secrétaire.

AGENT POUR JOLIETTE.

CHARLES B. H. LEPROHON
Rue St. Charles Borromée.

RELIURE.



A. DELISLE.

A l'honneur d'informer le public de la Ville de Joliette et des environs qu'il a ouvert une boutique de Reliure, à

JOLIETTE.

RUE DE LANAUDIERE.

Ce monsieur exécutera avec soin et promptitude tous les ouvrages qu'on voudra bien lui confier,

DANS TOUS LES GOÛTS.

LIBRAIRIE.

M. A. Delisle vient d'ouvrir. Rue de Lanaudière, une librairie où l'on peut se procurer livres de prières de toutes espèces, chapelets, images, objets de fantaisie, et aussi toute espèce de papier, enveloppe, tapisserie, etc., etc.



JULIUS FERSCHKE, MANCIGNON.

Informe le public qu'il a constamment en magasin un assortiment considérable d'OUVRAGES en PELLETIERIES, tels que,

MANCHONS, VICTORINES,
CAPOTTES, PAR-DESSUS.

—Aussi :—
Casques pour Messieurs. Dames.

Le tout fait avec les meilleures Pelleteries du Canada et de l'étranger.

M. Ferschke exécute avec promptitude toutes les commandes qu'on lui fait, et répare les vieux articles en pelletterie.

M. Ferschke annonce de plus qu'il paiera le plus haut prix pour toute espèce de pelletterie qu'on lui apportera.

Joliette, 9 Octobre 1867

AGENCE.

M. MATHEW MOODY de Terrebonne à la demande d'un grand nombre de cultivateurs des comtés de Montcalm, Joliette et l'Assomption, vient d'établir une Agence de ces célèbres

" MOISSONNEUSES ET FAUCHEUSES "

CHEZ

MEDERIC FOUCHER,

marchand de St. Jacques, et Président de la Société d'Agriculture du Comté de Montcalm.

Ce Monsieur aura constamment en mains, *Moulin à Battre Doubles et Simples, Machines à Fanner, Machines à Broyer le Lin, et toutes les parties de ces instruments.*

AUSSI—

Des CHARRUES de CHARLES MARCHAND et autres instruments d'Agriculture.

23 Mai, 1870.

LES MEDECINS LES RECOMMANDENT.

Règle générale, les médecins de quelque renommée sont opposés aux médicaments à propriétés particulières et dans beaucoup de cas en refusent l'usage à tous leurs patients ; il n'en est pas de même des " PASTILLES A VERS VEGETALES DE DEVINS " qui font une exception particulière à cette règle.

Les principaux Docteurs en médecine recommandent fortement l'usage, et ces Pastilles se sont acquises une réputation de supériorité incontestable sur toutes les autres préparations vermifuges qui sont aujourd'hui offertes en vente de tous côtés. Elles ont été analysées et on a été forcé de reconnaître qu'elles possédaient des propriétés anthelminthiques supérieures : elles agissent comme tonique et comme vermifuge, et en donnant du ton à l'estomac et aux intestins elles empêchent la rechute de l'enfant une fois rétabli.

Préparées seulement par DEVINS & BOLTON, Pharmaciens, Montréal, et à vendre chez tous les principaux marchands de la campagne

Atelier Typographique
DE
" LA GAZETTE DE JOLIETTE "

ON EXECUTE
A CE BUREAU,
TOUTES SORTES
D'IMPRIMES,

TELS QUE
LIVRES,
CARTES D'AFFAIRES,
ET DE VISITES

LETTRES FUNERAIRES,
BLANCS DE COMPTES
BILLETS DE BANQUE
CIRCULAIRES,
AFFICHES,
PROGRAMMES,
ETC., ETC.,

En différentes Couleurs et dans les derniers goûts.

DANS LES DEUX LANGUES

BLANCS,
POUR
AVOCATS
ET POUR
NOTAIRES,
ETC., ETC.

MM. les Greffiers ainsi que M. les Secrétaires des Municipalités trouveront aussi toutes les formules de Blancs dont ils ont besoin.

Le tout imprimé sur
BON PAPIER,
et à des
PRIX TRES REDUITS

BLANCS
A VENDRE
AU BUREAU DE
" LA GAZETTE. "

POUR LES
AVOCATS.

Blancs de Mémoire de Frais—Lettres d'avocats—Subpoenas—Affidavits pour Saisies—Arrêt Avant Jugement—Affidavits pour obtenir jugement—Déclarations pour Saisie après jugement—do avant jugement—Déclarations sur compte et sur billet—Conclusions de déclaration hypothécaire—Oppositions—Comparution—Avis de Requête pour obtenir un Writ de Certiorari—Déclaration pour Saisie—Revendication et affidavit—do pour Saisie-Gagerie ;

POUR LES
NOTAIRES.

Blancs de Billet, Obligations, Vente, Transport et Signification, Procurations.

POUR LES
GREFFIERS DES COMMISSAIRES.

Blancs de Sommations simples, Tiers-Saisies après jugement.

POUR LES
Huissiers.

Blancs de Procès-Verbaux de Saisie, Avis de Vente.

POUR LES
Secrétaires—Trésoriers.

Rôle d'Evaluation de Perception, Liste Alpha bétique d'Electeurs, &c.

—DE PLUS—
Un grand nombre de Blancs d'Exécution autres pour les Cours de Circuit de Comté.